

Foire aux questions concernant les Directives sur le service extérieur (DSE).

La foire aux questions (FAQs) a été rédigée afin de répondre aux questions générales des militaires concernant les Directives sur le service extérieur (DSE). Toutefois, les militaires sont invités à communiquer avec leur commis à l'éducation de leur unité pour la tenue des dossiers (USTD) pour toutes questions d'ordre personnel.

FAQs

[À quelle fréquence révise-t-on les DSE?](#)

[Quels comités participent à l'administration des DSE?](#)

FAQs

1. À quelle fréquence révise-t-on les DSE?

Les DSE sont sujettes à un examen périodique, normalement tous les trois ans.

2. Quels comités participent à l'administration des DSE?

Groupe de travail A (GT A)

Le Groupe de travail A est un forum de consultation mixte regroupant des représentants ministériels concernés par l'interprétation des Directives sur le service extérieur (DSE). Le GT A joue aussi un rôle clé dans l'examen et la formulation de recommandations de divers taux des DSE qui sont mis à jour régulièrement. Le GT A se réunit habituellement une fois par mois.

Les ministères membres sont : SCT – président, IRCC, CSTC, AMC, MDN et GRC.

Groupe travail B (GT B)

Le Groupe de travail B est un groupe de consultation mixte regroupant des représentants ministériels concernés par l'interprétation et l'application des Directives sur le service extérieur (DSE) qui révise des cas spécifiques soumis par les ministères qui ont des employés à l'étranger assujettis aux dispositions des DSE. Les objectifs du GT B sont les suivants:

- a. Assurer une interprétation et une application interministérielle cohérente et uniforme des DSE.
- b. Discuter et résoudre des enjeux et problèmes spécifiques sur les DSE au cas par cas
- c. Fournir aux représentants ministériels responsables des DSE, la possibilité d'échanger de l'information.

Le GT B se réunit habituellement le troisième mardi de chaque mois. Il réfère des cas au GT A lorsqu'un avis sur les politiques est requis.

Les ministères membres sont : AMC – président, ASFC, IRCC, CSTC, MDN, SP, GRC, SCT et Santé Canada dans un rôle consultatif.

Sous-comité de l'éducation (SCE)

Le «Sous-comité de l'éducation» est un forum de consultation conjointe sur l'interprétation et l'application de la Directive sur le service extérieur (DSE) 34, par lequel les représentants des ministères partenaires se rencontrent pour échanger des informations, discuter et résoudre des préoccupations spécifiques, pour examiner les situations au cas par cas et de réexaminer régulièrement l'intention et la signification de la DSE 34. L'objectif du sous-comité est d'assurer une interprétation et une application interministérielles cohérentes de la DSE 34 et de faire des recommandations au comité du «Groupe de travail B».

L'ESC se réunit habituellement le deuxième mardi de chaque mois.

Les départements membres sont: CSE, GAC, MDN, GRC et PSEPC